Nations Unies S/PV.6676



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2011
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6676e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 7 décembre 2011, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 7 décembre 2011, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6676e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par Mme Lisa Buttenheim, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. »

12-22626 (F) 070212 070212



